

Jeudi 20 décembre 2018

## **La Région Bourgogne-Franche-Comté prend des mesures concrètes pour améliorer le pouvoir d'achat**

*« Le Président de la République a incité les employeurs à accorder aux salariés du secteur privé une prime exceptionnelle de fin d'année, défiscalisée et non soumise aux cotisations sociales.*

*Hier, à l'issue d'une journée de protestation des forces de l'ordre, le ministère de l'Intérieur a accepté de revaloriser les salaires des policiers.*

***J'ai décidé dès le 14 décembre, par un vote en Assemblée plénière, de décliner plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat des habitants du territoire.***

*D'abord des actions pour faciliter les mobilités du quotidien, notamment en zone rurale et péri-urbaine : plateforme de co-voiturage, ticket mobilité, transport à la demande, geste pour les abonnés du TER.*

*Une Région solidaire et fraternelle se doit de répondre aux attentes de ses habitants mais doit également être à l'écoute de ses agents qui œuvrent au quotidien pour garantir des services publics de qualité.*

*L'autre mesure forte assumée par la Région, c'est le versement avant le 31 décembre d'une prime exceptionnelle défiscalisée de 100, 150 ou 200 euros en fonction de la grille indiciaire de l'agent.*

*C'est une réponse forte aux attentes des agents les plus modestes et tout spécialement ceux des lycées, malgré les annonces du Gouvernement de ne pas faire bénéficier les fonctionnaires de cette prime de fin d'année ni de dégeler le point d'indice salarial. »*

**Marie-Guite Dufay,  
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

---

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08